

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 1016

présenté par
M. Poignant-----
ARTICLE 34

À l'alinéa 19, après la référence :

« L. 553-2 »,

insérer les mots :

« , dans sa rédaction en vigueur jusqu'à la publication de la loi n° du , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.